

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mmes Nadège Kindudi et Catherine Marti ainsi que M. Nicolas Scheidegger

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2019.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **149-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 645'000.- pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et d'engins pour le service voirie, espaces verts & matériel, le service informatique, logistique et protection de la population et le service de l'urbanisme.
5. Délibération administrative **155-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'075'000.- TTC, destinés au réaménagement de la rue de la Fontenette, du carrefour au pont, y.c. réhabilitation des réseaux communaux, assainissement du bruit routier et installation de deux abris bus.
6. Délibération administrative **154-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 3'958'893.40 TTC, dont CHF 150'277.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la deuxième étape de la mise en œuvre du plan directeur lumières de Carouge.
7. Délibération administrative **159-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 302'500.- TTC destiné à l'implantation des illuminations de Noël de Carouge. Première phase, Noël 2019.
8. Délibération administrative **160-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire à la DA 128-2014, de CHF 68'640.-

TTC, pour finaliser l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ) de l'Ilot des Minoteries.

9. Délibération administrative **161-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 245'500.- TTC pour la construction d'un nouveau columbarium de 360 cases.

Propositions des membres du Conseil municipal

- 10. Motions
- 11. Postulats
- 12. Résolutions
- 13. Pétitions
- 14. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

M. Baertschi signale une omission en page 14. A la suite de la phrase « Il ne faut pas entièrement transformer cette promenade et ces berges en piste cyclable. », il convient d'apporter les compléments suivants :

« Il rappelle une nouvelle fois que dans le secteur compris entre le pont de la Fontenette et celui du Bout-du-Monde, le plan directeur cantonal a défini une zone d'ébats pour chiens (chiens sans laisse). C'est la seule zone de ce type pour Carouge et elle répond aux attentes des détenteurs de chiens des quartiers voisins qui se retrouvent en nombre sur cette Promenade. Dès lors, la demande récurrente de citoyens carougeois qui sollicitent de ne pas autoriser l'aménagement de ce tronçon d'une piste cyclable, source d'insécurité et de danger pour les piétons et les animaux, relève de la prévention. Ceci en particulier avec l'apparition de nouveaux types de véhicules rapides à assistance électrique (vélos et trottinettes notamment). »

Par ailleurs, plus loin dans la même intervention, il convient de lire « Il faudrait aussi revoir le tracé du retour au pont de la Fontenette qui est impossible à vélo puisqu'il est à 180° » [et non pas « à 90° »].

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 ainsi corrigé.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 ainsi corrigé est approuvé par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Espaces Verts – pesticides

J'ai la grande joie de vous informer que la ville de Carouge n'utilise désormais plus de pesticides pour l'entretien des espaces verts.

Cette sortie, qui s'est faite sur 5 ans, était annoncée pour 2020 mais a pu être anticipée en raison de l'investissement remarquable de nos jardiniers.

Pour relever ce défi, de nombreux tests de produits biologiques et de terreaux ont été effectués durant ces années et les pratiques de nos jardiniers ont été largement revues.

Cet exemple démontre qu'avec de la volonté et de la détermination, il est possible aujourd'hui d'entretenir l'entier des espaces verts d'une commune comme Carouge qui compte une flore riche et de qualité en se passant totalement de produits phytosanitaires.

Merci à Denis Astier et toute l'équipe des espaces verts pour leur grand professionnalisme mais aussi leurs efforts et leur engagement dans ce processus en faveur de la faune et la flore de notre commune mais aussi de la santé des Carougeoises et Carougeois.

Communications de Mme Hiltbold :

Mme Hiltbold n'a pas de communication particulière.

Communications de Mme Lammar :

5G

Au vu des réflexions et des incertitudes actuelles concernant cette nouvelle technologie, je vous informe que le Conseil administratif a convenu de la position de la commune : nous préaviserez négativement toute demande d'autorisation pour l'installation d'antennes 5G sur le territoire carougeois, tant que les résultats des tests actuellement menés dans différentes villes de Suisse ne seront pas connus.

Cette position reflète une des préoccupations majeures du Conseil administratif, à savoir la qualité de vie de ses habitants en milieu urbain.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission du Conseil municipal de M. Jean-Didier Bandollier (PLR)

En date du 21 mars 2019, le secrétariat et le président du Conseil municipal ont été informés de la démission avec effet immédiat de M. Jean-Didier Bandollier, pour raisons de santé. Le Conseil municipal prend acte de sa décision et s'occupera de pourvoir à son remplacement.

Remplacement de la représentante du PDC à la commission de l'Intégration

Le PDC souhaite remplacer Mme Susanne Barthassat par Mme Catherine Frischknecht (domiciliée à Carouge) à la commission de l'Intégration.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

Remplacement de la représentante des Socialistes au sein du conseil de fondation du Cinéma BIO

Suite à la démission de Mme Jeanine de Haller Kellerhals du conseil de fondation du Cinéma Bio, le Parti socialiste carougeois a désigné M. Jean-Daniel Farine (domicilié à Carouge) pour lui succéder.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

Courrier relatif au PUS et réponse

Le Président indique que ce courrier, qui fait état de commentaires et suggestions, ne sollicite pas une lecture en séance du Conseil municipal. Le bureau a décidé de placer le courrier et la réponse du Conseil administratif sur CMnet.

Mme Zuber regrette la décision du bureau. Les citoyens n'écrivent pas très souvent au Conseil municipal. Il aurait été respectueux de donner lecture du courrier de M. et Mme Chautems. Par conséquent, Mme Zuber en demande la lecture.

Puisque le bureau avait décidé de ne pas en donner lecture, le Président doit mettre aux voix la demande de Mme Zuber, conformément au règlement du Conseil municipal.

La lecture du courrier est acceptée par 18 oui, 10 non et 0 abstention.

Le secrétaire donne lecture du courrier de M. et Mme Chautems.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 28 février 2019, la Tribune de Genève nous informe qu'un nouveau règlement de plan d'utilisation du sol (PUS) a été voté à Carouge afin de contraindre les propriétaires à conserver les arcades du centre en lieux ouverts au public en cas de changement de locataire. Ce PUS englobe le Vieux-Carouge allant du bord de l'Arve au Rondeau de Carouge. Il concerne l'ensemble des propriétaires d'arcade qui seront tenus de respecter ce nouveau règlement.

Propriétaires d'une arcade à la rue Ancienne, nous sommes concernés par ce nouveau règlement, qui, comme l'a fait remarquer Mme Céline Zuber-Roy, est une atteinte au droit de propriété.

Cela étant, nous souhaitons vous faire part des remarques suivantes :

- *Depuis plusieurs années nous constatons que la mise en valeur (lumières, décorations, manifestations) du Vieux-Carouge se fait exclusivement à la Place du Marché et au début de la rue Saint-Joseph, dite « zone dorée ».*
- *Si la mise en valeur était adéquate au début de la réalisation de la zone piétonne, actuellement, on constate un effet pervers, qui est d'attirer le visiteur uniquement dans ce lieu et pas ailleurs. La zone piétonne fait donc office « d'aspirateur » à visiteurs puisqu'elle vide les autres rues qui, elles, n'étant pas mises en valeur, se désertifient. Le manque de passage est constaté par nombre de commerçants et artisans. Les arcades qui ne se trouvent pas dans le petit périmètre « doré » de Carouge perdent de leur valeur. Elles restent vides longtemps et lorsqu'elles trouvent preneur, ferment souvent après quelques mois. Par contre, les propriétaires de la zone piétonne peuvent se frotter les mains avec tout ce qui a été fait par la commune dans ce secteur durant ces dernières années.*
- *Il est à noter d'ailleurs que ces jours, la rue St-Joseph se pare à nouveau de la décoration des parapluies comme en 2017 alors que pour les rues adjacentes, encore une fois rien n'est réalisé.*
- *Pour résumer, avec les décorations, animations, lumières, mises en place par la Ville de Carouge uniquement dans la zone « dorée » et pas ailleurs, on constate que les propriétaires d'arcade ne sont pas logés sur un pied d'égalité alors que pour le PUS, ce sont tous les propriétaires qui sont concernés.*

- *La mise en place du PUS ne va pas, par miracle, faire revenir les chalands dans les rues hors de la Place du Marché et début de la rue St-Joseph. À juste titre, le Conseiller municipal socialiste M. Patrick Mutzenberg, a relevé que le PUS n'était qu'une étape et que d'autres mesures pour relancer le commerce à Carouge sont nécessaires.*
- *Avec l'adoption du PUS, les autorités ont leur mot à dire sur l'utilisation des arcades. En contrepartie, il est de leur devoir d'assumer l'égalité de traitement dans toute la zone concernée. Il appartient donc aux autorités d'englober toutes les rues du PUS pour ce qui est de la mise en valeur de la Ville de Carouge.*
- *Pour atteindre cet objectif pourquoi ne pas allouer 1% du budget communal comme la Ville le fait pour l'aide aux pays en développement.*

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous allons suivre votre action. Nous sommes d'avis que celle-ci doit démarrer dans les meilleurs délais et qu'il serait judicieux d'en informer régulièrement les propriétaires et les gérants d'arcades concernés. Nous avons remarqué avec quelle diligence vous informez la population de Carouge sur l'évolution du projet « Carouge Zéro déchet ». Nous attendons la même diligence en ce qui concerne votre action pour le commerce local.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Françoise et Alain Chautems

Le secrétaire donne lecture de la réponse du Conseil administratif, datée du 19 mars 2019.

*Chère Madame,
Cher Monsieur,*

Votre courrier du 12 mars dernier relatif au Plan d'utilisation du sol (PUS) est bien parvenu au Conseil administratif qui en a pris connaissance avec grande attention et vous en remercie. C'est avec plaisir que nous vous apportons les quelques éclairages ci-dessous tout en vous remerciant pour l'intérêt de votre démarche et de vos réflexions constructives.

La mise en place du PUS ne constitue assurément pas LA solution magique et unique pour garantir l'attractivité touristique et commerciale de Carouge. Toutefois, le PUS représente incontestablement un outil pour que notre ville puisse protéger sa qualité de vie, son animation, son intérêt pour ses clients, habitants et touristes. Le besoin pour Carouge de voir ses arcades demeurer des lieux vivants et attirant le public a, sans aucun doute, été l'une des premières perspectives sur laquelle les différentes forces politiques du Conseil municipal ont pu se rejoindre dans le cours des travaux ayant conduit à l'adoption du PUS.

Dans ce sens et au vu des difficultés actuelles rencontrées par nombre de commerces et de propriétaires pour conserver, dans l'ensemble des locaux commerciaux du Vieux-Carouge, des activités séduisantes pour le public et intéressantes commercialement, il est apparu au Conseil administratif comme au Conseil municipal que le projet retenu avait le mérite de n'imposer qu'un minimum de contraintes tout en contribuant de manière pertinente aux objectifs cités ci-dessus.

Au même titre que la préservation du patrimoine carougeois qui est unanimement saluée aujourd'hui alors qu'elle a nécessité de restreindre les libertés des propriétaires, la promotion de l'animation de notre commune implique aussi d'instaurer certaines contraintes qui ont été jugées acceptables par les autorités de notre ville.

Par ailleurs, si vous soulignez de manière pertinente l'attractivité représentée aujourd'hui par la zone piétonne, vous n'ignorez pas que sa mise en place a pris de nombreuses années, fait l'objet de blocages multiples et répétés ainsi que de la crainte d'une "désertification" de Carouge que cette mesure allait induire. Si tel n'a pas été le cas, cette perspective nous avait bien incités à proposer des animations et des décorations spécifiques sur ce secteur.

Nous nous réjouissons donc que ces mesures soient aujourd'hui largement saluées et que d'autres secteurs de la commune demandent des traitements similaires.

C'est dans ce contexte qu'une motion adoptée récemment par le Conseil municipal vise à étendre la piétonisation sur l'ensemble de la rue St-Joseph. Nous travaillons actuellement sur cette extension et reviendrons prochainement devant le Conseil municipal avec des propositions en ce sens.

Par ailleurs, si nos efforts d'animation se sont d'abord concentrés sur le premier secteur de la zone piétonne, nous présenterons, ce mois encore, au Conseil municipal une délibération visant à allouer les moyens nécessaires pour la mise en place d'illuminations et décorations de Noël dans un large périmètre du Vieux-Carouge, en souhaitant que cela puisse se réaliser pour cette année encore.

Il n'en demeurera pas moins qu'au vu des contraintes du patrimoine bâti, des transports publics et de la circulation, l'organisation d'animations et même la mise en place de décorations n'est pas possible dans chaque rue. Et de fait, à Carouge comme ailleurs, le public semble préférer déambuler dans des zones piétonnes appelant plus naturellement à la flânerie ou au partage sur une terrasse.

Nous rajouterons encore que parmi les projets en cours d'étude et de réalisation à Carouge, se trouvent trois projets impliquant la création de plus de 400 places de parking (Val d'Arve, Vibert / Sardaigne et Menuisiers).

A ce dispositif viennent s'ajouter, l'instauration des macarons de parking qui a conduit à une meilleure disponibilité des places mises en zone bleue, l'engagement de notre ville pour garantir à Carouge les meilleures connexions des transports publics et enfin les mesures visant à faciliter également l'accès à notre Ville par la mobilité douce, comme la Voie Verte d'Agglomération.

Demeurant à votre disposition pour tout échange souhaité, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, les salutations cordiales du Conseil administratif.

Pour le Conseil administratif,

*Nicolas Walder
Maire*

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 149-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 645'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACQUISITION DE VEHICULES ET D'ENGINS POUR LE SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS & MATERIEL, LE SERVICE INFORMATIQUE, LOGISTIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION ET LE SERVICE DE L'URBANISME

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019 et renvoyé en commission de l'Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 12 mars 2019 et le rapport a été établi par M. Voignier.

Le Président demande à M. Voignier si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bocquet annonce que le parti socialiste votera cette délibération qui permettra de maintenir à niveau et renouveler le parc de véhicules de la commune. De même, la délibération financera l'achat d'une remorque WC publics qui sera utilisée par la population lors des manifestations en plein air. Il est à relever que, dans un souci de préserver la qualité de l'air, plusieurs véhicules seront mus par l'énergie électrique. Toutefois, il n'a pas été possible d'acquérir uniquement des véhicules électriques car ceux-ci ne développent pas une puissance/couple suffisante pour l'usage auquel ils sont destinés.

M. Antonioli indique qu'au vu des réponses apportées lors de la commission Entretien du domaine public, le PLR soutiendra la délibération de CHF 645'000.- afin de fournir des véhicules et de l'outillage adéquats aux missions demandées au SVEM et à l'urbanisme et ainsi répondre aux défis futurs. Concernant la remorque des samaritains – dont M. Antonioli salue la trésorière présente ce soir dans le public –, le PLR trouve approprié cet achat qui, il l'espère, apportera entière satisfaction aux divers utilisateurs de même qu'aux patients qui pourront ainsi être soignés à l'abri des regards dans un local fermé. En outre, le PLR a fort apprécié la recherche de fonds effectuée par les samaritains pour un montant de CHF 20'000.- afin de faire baisser la facture. Il tient à remercier cette société pour tous les postes tenus durant toutes ces années et le bien et réconfort qu'elle a apportés à grand nombre de visiteurs et de Carougeois.

M. Barro abonde dans le sens de son préopinant. Le PDC soutiendra également la délibération et se réjouit de l'arrivée d'une nouvelle flotte pour l'entretien de la commune.

M. Voignier remarque en préambule que les tenants et aboutissants de chacun des achats ont pu être expliqués en commission. Il était important d'obtenir des explications sur chaque véhicule et sur l'utilisation de ces véhicules. M. Voignier réitère ce soir sa demande de poursuivre la séance de commission Entretien du domaine public. Le conseiller administratif s'y est engagé, mais il faut vraiment que la commission puisse avoir des explications sur les objectifs de chaque service et secteur, qui ont toute leur importance par rapport aux futures acquisitions de véhicules et à l'utilisation des différents véhicules. La commission pourra ainsi voter plus sereinement et peut-être ne pas poser des questions qui pourraient blesser l'administration, ce qui n'était pas du tout le but des interventions de M. Voignier sur ces sujets.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 155-2019 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'075'000.- TTC, DESTINES AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTENETTE, DU CARREFOUR AU PONT, Y.C. REHABILITATION DES RESEAUX COMMUNAUX, ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER ET INSTALLATION DE DEUX

ABRIS BUS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2019 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 12 mars 2019 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Le Président demande à M. Bocquet si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président passe la parole à M. Walder.

Comme discuté en commission, M. Walder confirme ici l'engagement du Conseil administratif de revenir en commission, probablement au mois de juin prochain, afin de présenter non seulement le plan d'aménagement de ces espaces, en particulier des espaces en bordure du trottoir côté Orpailleurs, mais également le modèle d'abribus envisagé. Les travaux, respectivement le choix des abribus ne seront pas arrêtés avant cette séance de commission, afin que le préavis des commissaires puisse être pleinement pris en compte.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier remercie le Conseil administratif de s'être engagé dans ce sens. Les commissaires ont relevé l'implantation problématique de l'arrêt de bus, qui serait situé à proximité d'un passage piéton qui serait déplacé. Une patrouilleuse scolaire sera placée à cet endroit, mais cet emplacement semble vraiment accidentogène. Il faudra donc être très attentif à cet élément et continuer la réflexion. Quant aux abribus, il est effectivement important que la commission puisse se prononcer sur le modèle qui sera choisi, sachant que les abribus carougeois ont fait l'objet d'une étude pour qu'ils représentent l'identité de la commune.

M. Etienne tient également à remercier le Conseil administratif de son engagement à revenir en commission. Il ne s'agit pas uniquement d'un projet routier, mais de qualité de l'espace public puisqu'il s'agit d'intégrer des abribus et de faire le lien avec l'aménagement de la voie verte et de la route de Veyrier. La future séance de commission sera donc l'occasion de voir comment faire le lien entre la qualité d'un projet routier et la qualité de l'aménagement de l'espace public.

Lors du dernier Conseil municipal, M. Baertschi avait notamment demandé ce qu'il en était du réaménagement du pont de la Fontenette. Il a été dit en commission que les services y étaient attentifs mais que la commune ne savait toujours pas si le canton participera à ce réaménagement, lequel sera bien entendu en partie à la charge de la ville de Carouge. M. Baertschi tient à rappeler ici que les investissements prévus dans cette délibération se font pour l'agglomération. Or, aucune participation cantonale n'est mentionnée pour ces travaux de réaménagement routier qui vont servir au passage des bus à très haute capacité qui desserviront les Grands Esserts à Veyrier. Concernant ensuite la problématique du passage de sécurité, elle a été évoquée par un préopinant. Personne n'est persuadé que l'emplacement envisagé soit le meilleur – mais, en même temps, où le mettre autrement ? Puis M. Baertschi attire l'attention du Conseil administratif sur un autre problème lié au passage de bus à très haute capacité sur la route de Veyrier. Le Conseil municipal a voté d'importants crédits pour la route de Veyrier, avec la plantation d'arbres. Or, les gabarits augmentent chaque jour – la presse mentionnait encore aujourd'hui des bus TOSA nantais

d'assez grande dimension, qui vont probablement rouler à Genève. Cela pose un problème auquel les services communaux devront être extrêmement attentifs. Enfin, il convient de souligner que les problèmes financiers auxquels la commune est confrontée proviennent en partie de projets de ce type, qui lui sont imposés et qui ne sont pas destinés essentiellement à la population carougeoise, même si, accessoirement, ces bus desserviront aussi cette dernière.

M. Walder apporte quelques éléments suite aux remarques de M. Baertschi. Le plan directeur cantonal prévoit un développement du canton qui implique des travaux considérables sur le territoire des communes. A ce jour, la capacité financière de Carouge permet encore à cette dernière de supporter de tels développements, même si cela commence à poser de sérieux problèmes financiers. D'autres communes, comme Confignon ou Bernex, font face à de réels soucis financiers pour porter des projets qui vont bien au-delà de leur taille actuelle. L'organisation à Genève veut qu'environ 80% des décisions d'aménagement appartiennent à l'Etat, alors que dans le canton de Vaud, la répartition est environ de 50% pour le canton et de 50% pour les communes. Cette organisation permet à l'aménagement du canton de Genève d'être un peu plus cohérent mais, en parallèle, les communes n'ont pas beaucoup de pouvoir et subissent de nombreux projets cantonaux – cela fait partie des règles du jeu et il n'y a rien de nouveau sur ce point. Les communes ne peuvent pas s'opposer à de tels projets. Ici, il s'agit de prolonger la ligne 7 depuis l'hôpital jusqu'aux Grands Esserts. Les bus passeront effectivement par la route de Veyrier, ce qui a nécessité des demandes d'autorisation complémentaires pour le projet de la route de Veyrier et du carrefour de la Fontenette. Aujourd'hui, le projet de la route de Veyrier avance en tenant compte de ces bus articulés. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir, a priori, de mauvaises surprises dans le sens évoqué par M. Baertschi. Et, en effet, ces bus passeront sur le pont de la Fontenette. Le réaménagement de ce pont sera nécessaire parce que des travaux de rénovation doivent être réalisés. S'il s'agit uniquement d'une rénovation, les coûts seront répartis à hauteur de 50% pour la ville de Genève et 50% pour la ville de Carouge. Mais dernièrement, le canton a pris la décision de participer aux aménagements routiers lorsque ces derniers sont liés aux transports publics. Par conséquent, si le pont doit être élargi pour faire passer ces bus ou réaliser une voie de bus en site propre, par exemple, le canton participera aux coûts. La ville de Carouge est en outre en discussion avec le canton à propos du chemin de Pinchat, où une voie de bus en site propre sera créée. Mais aujourd'hui, M. Walder ne peut pas encore dire à quelle hauteur s'élèvera la participation du canton pour ces deux projets. Il rappelle en outre que les SIG mènent un projet de chauffage à distance. Le gros tube de ce chauffage à distance devra être installé sous le pont de la Fontenette pour traverser l'Arve. Dans ce cas, les SIG participeront aussi aux frais globaux des travaux. Mais encore une fois, M. Walder ne peut pas dire aujourd'hui comment seront répartis les frais pour ce projet qui sera réalisé dans quelques années.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 154-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 3'958'893.40 TTC, DONT CHF 150'277.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINÉ À LA DEUXIEME ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR LUMIÈRES DE CAROUGE

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit ici de la deuxième et dernière étape du plan lumière de Carouge. Le Conseil municipal avait voté une première étape, qui était la plus urgente et qui a été réalisée. Le crédit a permis de couvrir tous les travaux prévus, hormis CHF 6'000.- de

dépassement pour le remplacement de luminaires mercure, qui sera effectué quand la présente délibération aura été adoptée puisque, comme le savent les conseillers municipaux, le Conseil administratif n'a pas le droit de dépasser, ne serait-ce que de CHF 6'000.-, une délibération.

Cette délibération concerne donc la mise en œuvre du plan lumière sur le reste du territoire, mis en œuvre qui se fera aussi au gré des développements à venir. Elle ne concerne donc pas, comme l'a dit M. Walder, la première étape, qui a déjà été réalisée, ni certains espaces qui font l'objet de projets routiers ou de réaménagement – boulevard des Promenades, Sardaigne/Vibert, chemin de Pinchat, ou encore route de Veyrier où les modifications de luminaires ont été directement intégrées au projet routier.

Elle prévoit un peu plus de CHF 200'000.- pour des luminaires liés à des projets en cours comme le réaménagement de la place autour du centre communal ou le cheminement des Moraines que le Conseil municipal a voté récemment.

Par ailleurs, elle inclut environ CHF 600'000.- pour le remplacement progressif des luminaires dans le Vieux Carouge. Il faut savoir en effet que, souvent, la commune est contrainte de changer l'un ou l'autre des luminaires, d'où des éclairages quelque peu bigarrés dans certaines rues. L'objectif est de changer tous les luminaires dans une rue lorsque plusieurs d'entre eux doivent être changés, afin d'assurer une certaine cohérence.

Le solde, soit environ CHF 2 millions, est lié à toutes les autres rues et tous les autres espaces de Carouge où les luminaires devront être changés dans les années à venir.

Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal la mise en place totale du plan lumière. Si le Conseil municipal devait accueillir favorablement cette délibération, celle-ci lui sera présentée dans les détails en commission, avec des explications sur les emplacements où les luminaires seront changés et sur les échéances envisagées. Ensuite, il appartiendra au Conseil municipal de juger de la pertinence de ces propositions.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Zuber demande que des informations soient données en commission afin de savoir si la motion du PLR proposant les lampadaires solaires a pu être intégrée au plan lumière et, par conséquent, au présent crédit.

M. Baertschi rappelle, quant à lui, le postulat du parti socialiste qui demandait d'examiner la possibilité d'installer des détecteurs de mouvement de façon à économiser la lumière dans certains secteurs, par rapport à l'environnement. Puis il aborde les montants d'honoraires, dont les pourcentages sont détaillés dans des tableaux. Il suppose que des compléments seront fournis en commission. Ces honoraires concernent-ils essentiellement les installations, ou également les études ?

M. Gerster souhaite que les commissaires soient en effet informés dans le détail, comme M. Walder s'y est engagé à l'instant, et que l'exemple de la rue du Centenaire ne soit pas reproduit. On y a installé des luminaires au milieu de branches maîtresses, c'est-à-dire au milieu des feuillages. De plus, ces luminaires ont été déplacés d'un côté à l'autre du trottoir, ce qui induit des frais supplémentaires. De plus, on trouve dans cette rue des projections lumineuses de charmants petits animaux qui ont la tête en bas et d'un escargot qui avance doucement mais gentiment sur la fenêtre d'un local. M. Gerster rappelle que le groupe PLR était opposé à ces projections. Le plan lumière permettra certes de faire des économies d'énergie, mais la commune ferait encore plus d'économies en évitant d'installer un poteau pour tenir un projecteur qui lui-même consomme de l'énergie. En conclusion, il serait bon d'éclaircir tous ces points en détail lors de la commission.

M. Voignier souhaite un rapport de suivi. Il prend l'exemple du secteur des tours, où des lampadaires ont été installés et sont restés éteints pendant pratiquement dix jours. Il n'y avait plus aucun éclairage dans tout le secteur. Il a fallu téléphoner aux SIG pour les faire intervenir. Et aujourd'hui, les luminaires ne fonctionnent de nouveau plus. Il serait donc utile d'avoir un rapport de suivi sur ce qui s'est passé et de savoir notamment ce qu'il en est de l'entretien du système qui a été installé.

M. Barbuzzi recommande de présenter en commission les chiffres relatifs aux économies d'énergie réalisées grâce à ce qui a déjà été mis en place et les projections pour la suite.

Mme Molinari relève d'abord que, depuis le vote de la première étape, de nombreuses questions sont apparues sur la dangerosité potentielle des LED. Elle souhaiterait que la commission puisse avoir quelques informations sur ce sujet et, si possible, être rassurée sachant que, selon de nombreuses personnes, un principe de précaution devrait s'imposer. Ensuite, elle rappelle que des discussions avaient eu lieu à plusieurs reprises sur la manière d'intégrer dans le plan lumière, à travers bien sûr un contact notamment avec les commerçants qui disposent de vitrines, un système d'éclairage qui s'éteint et ne se rallume qu'à l'approche de passants. Cela permettrait d'éviter un gaspillage d'énergie et de garantir que les lumières ne restent pas inutilement allumées toute la nuit. Mme Molinari souhaite donc savoir dans quelle mesure ces éléments ont pu être intégrés dans le plan lumière.

L'intervention de Mme Decnaeck fait écho à celle de M. Baertschi. Il serait important de faire une étude sérieuse sur la pollution lumineuse. L'office fédéral de l'environnement a publié des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses qui rassemblent divers principes applicables à la technique et à l'aménagement du territoire. Il serait utile que les commissaires lisent ces recommandations avant de se pencher sur le plan lumière.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 159-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 302'500.- TTC DESTINE A L'IMPLANTATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL DE CAROUGE. PREMIERE PHASE, NOËL 2019

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération fait suite à l'examen de la pétition demandant que « Carouge ne s'arrête pas à la place du Marché », durant lequel le Conseil administratif a été invité par nombre de conseillers municipaux à étudier un concept de décorations de Noël plus ambitieux que celui qui existe aujourd'hui et mettant mieux en valeur le patrimoine de Carouge et la richesse de ses commerces.

Le Conseil administratif a donc travaillé à développer un concept de décoration plus large, respectant le patrimoine et l'identité carougeoise mais qui tient compte aussi des moyens limités de la commune, raison pour laquelle il a favorisé l'utilisation de concepts déjà existants. L'enjeu a surtout été de mettre en valeur la ville de Carouge et ses commerces sans tomber dans le kitsch qui symbolise souvent les décorations de Noël dans d'autres villes.

Le crédit de CHF 302'500.- qui est présenté ce soir au Conseil municipal représente la première phase d'un concept qui pourrait être déployé pleinement durant les prochaines années. Toutefois, il a semblé plus intéressant d'avancer par étape afin de pouvoir évaluer le dispositif, tout en sachant que l'étape qui est proposée ici représente déjà un saut qualitatif important.

Il sera expliqué en commission que ce projet tient compte de l'existant et qu'il inclut entre autres :

- de marquer les entrées du Vieux Carouge, soit principalement la place de l'Octroi et le rond-point de Carouge,
- de mettre un accent particulier sur certaines places et rues du Vieux Carouge en harmonisant les lumières,

- d'agir par touches « fines » et artistiques sur des espaces particuliers.

A noter encore qu'un montant quasi-équivalent sera investi par le crédit cadre afin de financer les interventions artistiques qui font partie intégrante du concept qui sera présenté en commission. Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal accueillera favorablement cette délibération afin de pouvoir lui présenter en détail, lors d'une prochaine commission, les interventions prévues pour cette année déjà.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Mützenberg souhaite que des informations soient fournies en commission sur les coûts des différentes animations qui sont prévues dans le cadre de ce nouveau plan Noël, avec un chiffrage par animation.

L'intervention de M. Calame porte sur l'usage du crédit cadre d'art contemporain pour les décorations de Noël. Ce crédit cadre est, selon un règlement, affecté à la décoration et à des interventions artistiques et a comme objectifs de participer à la vie artistique locale et d'aider les artistes locaux dans leurs activités. La moitié du budget pour les décorations de Noël proviendrait de ce crédit cadre. Lors d'une précédente discussion, M. Calame avait déjà fait part de sa préoccupation quant à l'usage du crédit cadre pour l'achat de boules de Noël et de guirlandes. Il souhaite que, lors de la commission, l'adéquation entre l'usage des fonds du crédit cadre et l'affectation artistique de ces fonds soit bien spécifiée. Et, le cas échéant, un développement dans une commission Culture sera peut-être utile.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 160-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE A LA DA 128-2014, DE CHF 68'640.- TTC, POUR FINALISER L'ELABORATION DU PLAN LOCALISE DE QUARTIER (PLQ) DE L'ILOT DES MINOTERIES

En introduction, M. Walder mentionne que cette proposition fait suite à la délibération 128-2014 qui a permis de réaliser l'étude préliminaire sur ce secteur ainsi que l'étude sur une éventuelle mise aux normes des halles de la Fonderie.

Ces études ont montré que le bâtiment des halles de la Fonderie ne pouvait pas être préservé en l'état, tant en raison du coût que de la lourdeur des rénovations.

Par ailleurs, elles ont conduit à trouver un accord avec l'ensemble des acteurs quant à l'orientation que devrait prendre le développement de ce secteur. Pour rappel, la FPLC et le canton souhaitent développer leurs parcelles, tout comme le Conseil administratif souhaiterait pouvoir valoriser les halles, sachant que leur utilisation actuelle est très contrainte pour des raisons de sécurité.

Il est dès lors nécessaire d'élaborer un PLQ, qui permettra d'avancer concrètement sur le développement de ce secteur.

Il va sans dire que le PLQ, une fois réalisé, sera soumis à la sagacité du Conseil municipal en vue du préavis de la commune. Quant au développement des halles de la Fonderie, il fera, bien entendu, ultérieurement l'objet d'un projet ad hoc, avant de réaliser quoi que ce soit.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi signale d'abord que l'on trouve sur l'ancienne fonderie Pastori des inscriptions en latin qui rappellent la vocation du clos de la fonderie. Une réflexion devrait être menée quant à une récupération de cette mémoire. Ensuite, le Conseil administratif est vraisemblablement conscient qu'il existe peu d'équipements communaux dans ce quartier. Par exemple, la maison de quartier se trouve presque à l'opposé de la commune. Il faudrait probablement créer ici quelque chose qui pourrait servir de point de chute. La dernière remarque de M. Baertschi concerne le bâtiment occupé par la communauté catholique d'Ecône. D'après ce que lui a dit l'ancien urbaniste de la ville de Carouge, il y a eu, à cet emplacement, déjà trois fois utilisation des droits à bâtir. M. Baertschi espère que l'utilisation des droits à bâtir qui sera faite à moyen terme tiendra compte du contexte, à savoir qu'il s'agit là d'un endroit privilégié.

M. Calame intervient sur la dimension culturelle du projet. Tout d'abord, il se félicite d'avoir appris récemment qu'un engagement a été pris avec l'association qui se proposait d'utiliser temporairement une partie des locaux des Halles de la Fonderie et qui va donc pouvoir développer des activités autour de la culture émergente – que M. Calame se réjouit de voir. Ensuite, on a pu constater que des jardins prenaient petit à petit racine sur une dalle béton. Le projet des Moraines est rassurant puisque le départ était à peu près comparable à celui-ci mais le résultat est assez spectaculaire. Les cultures sont donc diverses dans ce secteur. Concernant enfin l'équipement culturel communal, M. Calame se souvient d'avoir été surpris de découvrir qu'un projet assez important sur ce secteur était discuté en commission de l'Urbanisme, à savoir un nouveau musée. Il croit que, depuis lors, le tir a pu être corrigé. Il sait bien que la commune en est maintenant à l'étape du PLQ, mais il pense néanmoins qu'il serait opportun de traiter dès que possible l'équipement culturel communal en commission Culture, pour discuter de la direction dans laquelle le Conseil municipal souhaite orienter l'étude et connaître les intentions du Conseil administratif par rapport à cet équipement culturel qui, certainement, trouvera une très bonne place dans ce quartier en développement.

M. Etienne relève en préambule que les conseillers municipaux ont pu vivre de beaux moments aux Halles de la Fonderie lors du Printemps carougeois, puisque ces locaux avaient été mis à disposition pour cet événement. Il rappelle ensuite que de longues discussions ont eu lieu sur ce qui pouvait être maintenu et ce qui ne pouvait pas l'être, sur les problèmes de pollution qui nécessitaient de tout raser, etc. Sur le plan, il ne voit pas le petit édicule qui se trouve à l'entrée des Halles de la Fonderie. Il souhaite que soient présentées en commission la substance historique de cet édicule ou la valeur sentimentale que ce dernier peut avoir pour les Carougeois et les Carougeoises, afin de voir dans quelle mesure il peut être conservé dans le plan qui sera proposé.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 0 non et 2 abstentions.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 161-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 245'500.- TTC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM DE 360 CASES

Mme Hiltbold introduit le sujet. Par cette délibération, le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 245'500.- pour construire un troisième columbarium d'une capacité de 360 cases. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes se font incinérer plutôt qu'ensevelir. La capacité maximale des columbariums existants sera bientôt atteinte. En effet, d'après les projections, il n'y aura plus suffisamment de cases dans les trois

prochaines années. En outre, avec l'augmentation de la population, il faudra toujours plus de cases. Dès le départ, il était question de prévoir trois columbariums. Les deux premiers ont été construits et il s'agit aujourd'hui de construire le troisième, sur un emplacement qui avait déjà été réservé à l'époque afin de garantir une construction harmonieuse dans le cimetière. Mme Hiltpold mentionne pour terminer que, suite aux appels d'offres, le coût de ce columbarium se monterait à CHF 245'500.-.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Etienne n'arrive pas à faire le lien entre l'ancien plan qui figure en annexe de la délibération et la présente proposition. S'agit-il de compléter ce plan ? S'agit-il d'une extension du columbarium existant ? La construction sera-t-elle réalisée à l'identique, pour avoir une cohérence avec ce qui a été fait à l'époque ?

Mme Hiltpold ne peut pas dire si la construction sera exactement à l'identique de ce qui était prévu dans le plan qui date de 1991, mais il s'agit d'une suite logique. Le premier columbarium se trouve à l'entrée, le deuxième se trouve plus loin et le troisième sera identique à ce dernier. L'objectif est de faire en sorte que les constructions soient harmonieuses et symétriques. Une réflexion dans ce sens avait déjà été menée à l'époque, quand le deuxième columbarium avait été construit. L'espace avait alors déjà été réservé, pour assurer une homogénéité.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTIONS

Il n'y en a pas.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RESOLUTION

Il n'y en a pas.

13. PETITIONS

Il n'y en a pas.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question de Mme Molinari concernant les traversées piétonnes au rondou de Carouge

Pour rappel, le canton est en charge de la régulation des feux. Renseignements pris, il a confirmé les points suivants :

- Concernant la traversée côté rue Ancienne, aux heures de pointes et lors de passages de trams, le temps d'attente est effectivement très long pour les piétons mais ne devrait normalement pas dépasser 60 secondes, à moins que plusieurs trams ne se suivent, ce qui est extrêmement rare. Pour l'OCT, il sera difficile de faire mieux à un carrefour qui compte environ 40 convois de tram par heure.
- Concernant la traversée côté hôtel Ibis, elle n'est régulée par un feu qu'entre le bord de chaussée et l'ilot du quai du tram. Le site du tram est, quant à lui, non régulé, ce qui pose le problème que Mme Molinari relevait. En effet, il existe deux feux mais, entre ceux-ci, il n'y a pas de feu pour le passage des voies du tram. L'Etat de Genève, s'appuyant sur d'autres expériences similaires, privilégie cet aménagement sachant que la disposition d'un feu piéton à cet endroit ne serait pas possible pour des raisons de priorité au tram, ou alors entraînerait des diminutions fortes de feux verts pour les piétons, ce qui poserait du reste des problèmes de sécurité avec des piétons qui voudraient passer alors que le feu est au rouge pour eux.

Dès lors, sachant que le rondou de Carouge fera l'objet d'un premier réaménagement provisoire très prochainement qui impliquera des modifications des feux et que la disposition des arrêts sera revue dans l'aménagement définitif du rondou – et peut-être même avant –, nous soulèverons cette question dans les divers projets en espérant qu'une solution plus adéquate pour les piétons puisse être mise en place.

Mme Molinari remercie M. Walder de cette réponse. Elle est un peu surprise d'entendre que, selon l'office cantonal des transports, le temps d'attente pour la première traversée ne dépasse pas 60 secondes. Encore dernièrement, elle a mesuré un temps d'attente de 2 minutes 10. Peut-être s'agissait-il d'un cas exceptionnel, avec le passage de plusieurs convois de suite. Elle n'en a pas le souvenir, mais elle est un peu étonnée de la réponse de l'OCT. Quant au passage des voies de tram, Mme Molinari note que la réalisation du réaménagement du rondou risque de prendre du temps, s'agissant d'un serpent de mer qui remonte – si ses souvenirs de la visite des archives de Turin sont exacts – aux alentours de 1700. Sachant qu'il existe un danger potentiel important, il serait utile de mettre ne serait-ce qu'un panneau « attention au tram ». En effet, pour les piétons qui viennent de passer au vert et qui voient un feu vert de l'autre côté, cela peut être très dangereux. Mme Molinari elle-même a retenu une personne qui s'apprêtait à traverser alors qu'un tram arrivait. Elle comprend ce que M. Walder évoque, mais il conviendrait d'essayer de trouver une mesure qui, même si elle n'est pas entièrement satisfaisante, limiterait le danger.

M. Walder souligne qu'il s'agit d'une route cantonale et d'un espace cantonal. La commune ne peut pas, d'elle-même, installer ne serait-ce qu'un panneau d'information à cet endroit. Il faut aussi savoir que le rondou fera l'objet de deux réaménagements. Le réaménagement définitif, avec la volonté du Conseil administratif de détourner le trafic sur Grosselin et de refaire totalement le rondou, va effectivement prendre du temps puisqu'il est lié au développement du PAV. L'autre réaménagement, qui va faire suite ou précéder le réaménagement du chemin de Pinchat, prévoit un élargissement du rondou pour permettre des arrêts de bus en site propre ainsi qu'un élargissement des trottoirs, quand les TPG auront renoncé à la boucle du rondou, ce qui pourrait être le cas à la fin de cette année. Ce réaménagement provisoire, qui impliquera également le réaménagement des feux sur les traversées du rondou, aura lieu, comme M. Walder l'a dit, prochainement, c'est-à-dire soit dans l'année qui vient, soit d'ici une année, soit d'ici trois ans si c'est au terme des travaux du

chemin de Pinchat. Cela dit, la commune continuera d'insister auprès du canton dans le sens évoqué par Mme Molinari. Cependant, il faut savoir qu'en l'absence d'un bilan accidentogène de cet endroit et uniquement sur la base d'un sentiment – que M. Walder partage –, il est difficile de convaincre le canton qu'il faut absolument agir dans l'urgence sur cet endroit qui, à la connaissance de la commune, n'a pas donné lieu à un nombre particulier d'accidents. Mais encore une fois, M. Walder s'engage à continuer à insister auprès du canton.

Réponse de M. Walder à la question de M. Morex concernant les trottoirs dans la zone piétonne

Les aménagements existants ont été effectués à moindre frais à la demande du Conseil municipal qui avait réduit le montant figurant dans la délibération et en attendant un réaménagement plus complet de la zone piétonne.

Depuis la mise en zone piétonne, le trottoir n'a plus la fonction exclusive de déambulation piétonne qu'il avait auparavant. L'ensemble de l'espace-rue est désormais accessible aux piétons, ce qui permet aux terrasses de s'étendre sur les trottoirs et la chaussée, amenant une animation bienvenue de ce secteur.

Pour le moment, seule la cunette pavée existante permet un guidage tactilo-visuel sur la rue du Marché.

Il est important de préciser que les personnes aveugles ou malvoyantes se font accompagner en repérage afin de mémoriser le parcours, notamment après un réaménagement.

Nos services ont demandé un diagnostic à l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) pour améliorer la situation globale de la zone piétonne.

Il faudra prévoir des lignes de guidage. C'est pourquoi les recommandations de ce diagnostic seront intégrées dans l'étude sur l'extension de la zone piétonne que le Conseil municipal a demandé de réaliser et qui, nous l'espérons, sera présentée d'ici l'été. Ceci permettra d'améliorer le guidage des personnes aveugles et malvoyantes au sein de ce secteur.

Réponse de Mme Lammar à la question de M. Morex, qui avait judicieusement relevé l'absence de WC pour personnes à mobilité réduite cette année à la patinoire

Vous vous souvenez que, jusqu'à l'hiver 2017-2018, la patinoire mettait à disposition du public deux WC dont un pour personnes en situation de handicap, ainsi qu'un urinoir chimique qu'elle louait sur le budget patinoire au prestataire de services pour une somme d'environ CHF 9'500.- par saison.

Vu le nombre toujours plus élevé de jours durant lesquels le SVEM doit louer des toilettes mobiles pour les manifestations organisées sur son territoire – le Printemps carougeois, le vide-grenier, Festibière, la fête des écoles, la fête de la tomate, la fête nationale, la Vogue, la fête du Japon, la fête du petit bétail, par exemple – et également la demande faite aux services de rechercher des économies pour contenir les budgets de fonctionnement, le SVEM avait proposé un crédit d'investissement pour l'acquisition d'une remorque WC en 2016 avec mise en exploitation en 2017.

Malheureusement, cette remorque ne répondait pas aux besoins des personnes à mobilité réduite, ce qui avait d'ailleurs été relevé par les membres de la commission Entretien du domaine public lors d'une séance qui avaient interpellé M. Rademacher à ce sujet. A l'époque, il n'existait pas d'alternative sur le marché. Pour ces raisons, l'installation qui a été posée durant cette saison à la patinoire était la remorque qui ne dispose pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Cela étant, le SVEM a poursuivi ses recherches et dans la délibération que vous venez de voter, vous aurez constaté qu'il figure bien une remorque WC avec un accès aux personnes à mobilité réduite.

Donc cette installation pourra, sous réserve des délais de livraison, être installée à la patinoire pour la prochaine saison et être opérationnelle pour toutes les personnes à mobilité réduite dont, je l'espère, M. Morex ne fera plus partie.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Barbuzzi : Caisse de pension

M. Barbuzzi revient sur le vieux sujet qu'est la caisse de pension. Il se souvient qu'en début de législature, Mme la Conseillère administrative Anne Hiltpold voulait trouver une solution et réformer cette caisse. La législature touche bientôt à sa fin et M. Barbuzzi aurait souhaité un point de situation sur la réforme en cours.

Mme Hiltpold rappelle qu'une commission des Finances avait eu lieu, sauf erreur, en novembre 2017, au cours de laquelle avait été présenté ce qui avait été présenté au personnel quelques jours plus tôt, à savoir deux options en vue de réformer la caisse de pension. Mme Hiltpold précise que ce n'est pas elle qui souhaite cette réforme : la situation conduit le comité de la caisse de pension à devoir prendre des mesures. La commission des Finances avait été informée du fait que le comité allait discuter avec le personnel. Depuis lors, le comité a fait une présentation détaillée de ces deux propositions dans chaque service. Suite à ces présentations, des comparatifs ont été demandés pour chaque employé, par rapport aux deux options. Pour rappel, une proposition était de maintenir un plan en primauté de prestation, mais avec une réduction de l'objectif de prestation, qui passait de 76% à 60%, une augmentation de l'âge de la retraite ainsi qu'une augmentation du taux de cotisation. L'autre proposition était de passer en primauté de cotisation. Les projections ont été faites et envoyées à l'ensemble du personnel en fin d'année 2018. Le processus a pris passablement de temps, en raison également de changements au sein du comité de la caisse et de demandes complémentaires. Finalement, les syndicats ont été interpellés et vont entrer dans les négociations. Mme Hiltpold ne sait pas si la réforme pourra aboutir avant la fin de la législature. Un point de situation sera fait en commission des Finances, cette année encore, comme le Conseil administratif s'y était engagé. En effet, les décisions sur une partie des différents éléments reviennent au Conseil municipal. La commission des Finances sera donc informée sur l'avancement des négociations avec le personnel et sur la direction qui est prise, afin qu'elle puisse valider cette dernière et que le Conseil municipal ne reproche pas ensuite au Conseil administratif d'avoir bouclé les négociations avant même de l'avoir consulté.

M. Barro : Faubourg-de-Cruiseilles

M. Barro a été interpellé par une concitoyenne concernant l'entretien de la rue Faubourg-de-Cruiseilles, qui se situe après le rondou. Apparemment, ce chemin est peu entretenu. La situation semble un peu particulière. Il s'agirait d'un chemin privé.

M. Walder se renseignera sur le statut et les directives en termes d'entretien de ce chemin. Si celui-ci est entièrement privé, la commune s'efforcera – comme avec le canton pour les feux

au rondeau – d’inciter les propriétaires privés à entretenir le chemin. M. Walder reviendra auprès du Conseil municipal avec plus de détails ultérieurement.

M. Voignier : Cycle de Pinchat

M. Voignier a été interpellé plusieurs fois cette semaine sur le même sujet, raison pour laquelle il se permet de poser la question ce soir. Il semble que des problèmes se posent avec des jeunes aux alentours du cycle de Pinchat. Des parents lui ont dit qu’il y avait même une certaine omerta : des jeunes n’osent plus parler à leurs parents de peur de représailles. Certains demandent à leurs parents de venir les chercher devant le cycle parce qu’ils ont peur d’utiliser le chemin des Moraines pour rentrer chez eux. Les parents qui ont interpellé M. Voignier attendent des éléments de réponse et en tout cas une présence sur place. Des jeunes sont pris à parti, ils subissent des propos menaçants. Par crainte de représailles, ils n’osent plus en discuter avec leurs proches, ni même retourner dans l’enceinte de leur école pour dire ce qu’il se passe parce qu’ils ont peur qu’on les voie le faire. Bien sûr, tout cela se passe sous le joug de vidéos prises sur les téléphones portables. M. Voignier souhaite savoir si le Conseil administratif est au courant de cette situation et si des actions ont été prises – et si tel n’est pas le cas, il propose d’en prendre.

Mme Hiltbold est effectivement au courant de cette situation, qui la préoccupe. M. Voignier a été interpellé par des parents concernés, mais il faut savoir que ce n’est pas la première fois que ce genre de problèmes apparaît. De temps à autre, aussi bien à Pinchat qu’à Drize, des jeunes se battent, puis il y a une riposte et une partie des jeunes filment les événements. La résolution de ce problème n’est pas uniquement du ressort de la commune. C’est la police cantonale qui est compétente, même si la police municipale peut être appelée en renfort – il faut vraiment être clair sur le rôle des uns et des autres. La police municipale peut faire de la présence, et c’est ce qui a été demandé. Mme Hiltbold ajoute qu’il est déjà arrivé que la police municipale soit prévenue d’une suspicion de bagarre à la sortie des cours au cycle de Drize. Elle a discuté avec le chef de poste de la prévention, qui serait plutôt du ressort du DIP. Ces comportements ne sont pas spécifiques au cycle de Pinchat mais, encore une fois, la commune est au courant de la situation et essaie de régler le problème dans la mesure de ses compétences.

M. Baertschi : Les Orpailleurs

M. Baertschi revient sur un problème sensible : la promenade des Orpailleurs. Il y a plus de deux ans, des groupements avaient demandé que les vélos ne soient plus autorisés sur cette promenade. Il y a maintenant presque deux ans, une séance de la commission de la Sécurité – que M. Baertschi présidait, du reste – a eu lieu et a abouti à un certain nombre de conclusions. Ensuite, la commune a mis à l’enquête publique la création d’un cheminement de randonnée pédestre. Mais finalement, le Conseil administratif a décidé de mettre un panneau piétons et un panneau bleu autorisant l’accès aux cyclistes. Depuis lors, un certain nombre d’éléments nouveaux sont apparus. Premièrement, le Conseil municipal a voté récemment la voie verte d’agglomération, qui règle le problème sur une partie de cette promenade. Comme M. Baertschi l’a dit lors du dernier Conseil municipal, il faut un *sharing*, soit une répartition de l’espace entre les cyclistes et les autres utilisateurs. Malheureusement, les plans des secteurs où les chiens ne doivent pas être tenus en laisse n’ont pas été présentés à la commission de la Sécurité. M. Baertschi a ici un document qu’il remettra tout à l’heure au Conseil administratif – il l’a déjà remis à presque tous les groupes politiques de façon à ce qu’ils puissent mieux visualiser la situation. Il ajoute que l’information a laissé à désirer en commission de la Sécurité, puisqu’il ne s’agissait que d’une pétition. Il souhaite que la commission de l’Urbanisme puisse maintenant examiner, avec plus de sérénité et de recul, la proposition de créer un cheminement de randonnée pédestre, mais surtout la cohabitation des piétons avec les vélos, en particulier les vélos électriques rapides. En effet, le deuxième élément nouveau qui est apparu depuis la commission de la Sécurité du mois de juin 2017 a trait à la

généralisation des vélos électriques rapides – deux mois après cette séance, une personne était décédée après avoir été heurtée par un vélo électrique. Il y a cinq jours, M. Baertschi, alors qu'il était à vélo sur la route de Veyrier, a lui-même failli être renversé par un de ces véhicules rapides qui roulent à 50 km/h. Il pense que les commissaires doivent pouvoir examiner toute la problématique sereinement, et que les piétons qui empruntent la promenade des Orpailleurs ont le droit de faire valoir leurs arguments. Il serait possible de refaire une commission de la Sécurité, mais il semble préférable de saisir la commission de l'Urbanisme. M. Baertschi ne demande pas nécessairement au Conseil administratif de prendre une position publique sur le sujet ce soir – les groupes pourraient d'abord en reparler –, mais il tenait à faire ici cette déclaration.

En tant que magistrate en charge de la sécurité, Mme Hiltbold était présente lors de la commission. Le Conseil municipal avait effectivement accepté la pétition. Ensuite, le Conseil administratif avait soumis une proposition au Conseil municipal, qui l'avait acceptée. Cette proposition, qui ne correspondait pas nécessairement aux demandes des pétitionnaires, semblait toutefois pouvoir permettre une cohabitation la plus opportune possible des vélos, des piétons et des promeneurs de chiens. Concernant ces derniers, la question de savoir si les chiens peuvent ne pas être tenus en laisse préoccupe également le Conseil administratif, qui va faire en sorte qu'il soit bien clair, y compris pour les cyclistes, que les chiens n'ont pas l'obligation d'être tenus en laisse dans ce secteur. Mme Hiltbold laissera son collègue décider s'il veut rouvrir le dossier et revenir en commission de l'Urbanisme, mais il lui semble que la commission de la Sécurité avait validé, sauf erreur à l'unanimité, la proposition du Conseil administratif, qui incluait la pose de barrières pour que les vélos ralentissent à l'entrée de la promenade des Orpailleurs, ce qu'il reste encore à faire.

M. Walder rappelle qu'aujourd'hui, certains panneaux interdisent la circulation des vélos mais qu'il a été impossible de retrouver l'arrêté de circulation. Comme cet arrêté, qui est censé être en force, n'existe plus, il n'est pas possible d'interdire l'accès aux vélos. Dès lors, le Conseil administratif a tenté de clarifier le régime, qui est le suivant : il s'agit d'un cheminement piétonnier sur lequel – comme pour la zone piétonne d'ailleurs – les cyclistes ont la possibilité de circuler, mais en laissant la priorité aux piétons. Lorsque ce régime aura été instauré par la mise en place de panneaux, il est prévu de disposer trois barrières qui obligeront les vélos à freiner. Par ailleurs, les vélos électriques devraient être incités à emprunter les pistes cyclables de la route de Veyrier, lesquelles seront plus rapides pour eux et moins problématiques. Si ces mesures devaient ne pas suffire, il va s'en dire que le Conseil administratif reviendrait avec une autre proposition, et potentiellement la fermeture de cette promenade aux cycles. Mais à ce stade, ce qui avait été proposé en commission de la Sécurité et accepté à une large majorité, si ce n'est à l'unanimité, était ce dispositif qui clarifie la situation et qui permet aux agents de la police municipale d'intervenir, sachant que, dans le flou actuel, il leur est très difficile d'intervenir. De plus, il était prévu de mener une campagne de civisme une fois ce régime instauré. Le dossier a pris un peu de temps. Lors de l'enquête publique, une citoyenne et un citoyen carougeois ont effectivement émis des critiques. L'une de ces personnes proposait que le chemin soit réservé exclusivement aux piétons. En l'absence d'éléments nouveaux qui auraient été discutés en commission de la Sécurité, le Conseil administratif a proposé au canton de continuer le processus d'autorisation relatif au régime que M. Walder vient d'exposer. Si le Conseil municipal souhaite discuter du sujet en commission, qu'il s'agisse de l'Urbanisme, de la Sécurité ou d'une autre commission, le Conseil administratif en discutera bien volontiers. Si le Conseil municipal souhaite un autre régime dans ce secteur, il peut le proposer et le Conseil administratif s'y pliera. Mais aujourd'hui, l'APA qui clarifie ce régime est en cours de traitement et le Conseil administratif n'entend pas faire une autre proposition, à moins que le Conseil municipal ne propose un autre régime pour ce secteur.

M. Baertschi souhaite répondre sur deux points. D'une part, on peut se demander pourquoi il est de la seule compétence du Conseil administratif de statuer dans le cadre de procédures

d'enquête publique. Il s'agit peut-être d'une compétence du Conseil administratif, mais le Conseil municipal a la compétence d'examiner la situation. En commission de la Sécurité, c'était le responsable de la police municipale qui était intervenu. Aucun plan ni aucune indication sur les implications urbanistiques et territoriales n'avaient été présentés. L'information était donc lacunaire. D'autre part, Pro Vélo évoque, dans un bulletin de 2016, les problèmes des parcs en ville de Genève. Conscient de ces problèmes, Pro Vélo indique que, dans ces cas, les cyclistes doivent circuler au pas. Or, en deux ans, les moyens de transport ont évolué, qu'il s'agisse des trottinettes électriques ou des vélos électriques rapides. Il ne faut pas s'imaginer que les vélos rouleront au pas dans ce secteur. C'est pour cette raison que M. Baertschi proposait de réexaminer la question en commission de l'Urbanisme. Il a pris note que le Conseil administratif n'avait pas spécialement l'intention de le faire. Les groupes politiques reparleront de ce sujet, mais M. Baertschi regrette que le Conseil administratif ne fasse pas preuve de plus d'ouverture et se laisse un peu aller au jeu du pouvoir – peut-être veut-il aller vite, mais il faut aussi regarder les choses en face.

M. Baertschi : Parc Cottier

M. Baertschi signale qu'un problème de faune se pose aujourd'hui au parc Cottier, avec une prolifération de corneilles. Il a entendu un citoyen se plaindre de l'extrême saleté des lieux. Dix nids de corneilles se trouvent dans un platane. M. Baertschi se demandait s'il ne fallait pas prendre des mesures, parce que ces animaux sont des prédateurs. Grâce à leurs échelles, les pompiers pourraient peut-être remettre un peu d'ordre. N'étant pas un expert en faune, M. Baertschi ne voudrait pas donner de fausses directions, mais il souhaitait attirer l'attention sur le fait que certains se plaignent de ce problème.

M. Walder verra auprès du vétérinaire cantonal, des pompiers et du service voirie ce qu'il est possible de faire, sachant qu'à l'impossible, nul n'est tenu.

M. Mützenberg : Place de Sardaigne

La question de M. Mützenberg porte également sur la signalétique pour les vélos et les piétons. Sur la place de Sardaigne, de nouveaux panneaux ont été posés et cette place est devenue officiellement piétonne, avec un accès autorisé pour les vélos, ce dont M. Mützenberg se félicite. Il avait déjà posé la même question il y a un an, mais il la repose aujourd'hui puisque la situation n'a pas évolué. Il souhaite que l'accès à la place de Sardaigne depuis la poste soit régularisé pour les vélos. En effet, depuis l'avenue Vibert, les cyclistes peuvent continuer tout droit pour aller sur la place de Sardaigne. Toutefois, des pots de fleurs et des barrières empêchent cet accès. Les cyclistes doivent donc passer par la contre-allée, qui est destinée aux vélos qui roulent dans l'autre sens. M. Mützenberg souhaite que l'aménagement soit achevé et qu'il y ait une homogénéité entre les panneaux, la signalétique au sol et la possibilité de circuler.

M. Walder fera en sorte que les pots de fleurs laissent une largeur suffisante pour le passage des vélos, sachant toutefois qu'il s'agit d'un aménagement temporaire puisque que le réaménagement complet avec, le Conseil administratif l'espère, une voie cyclable en site propre sur la place de Sardaigne fait partie intégrante de l'étude qui est en cours. M. Walder note malgré tout que, si les pots de fleurs font un peu ralentir les vélos qui entrent sur la place, cela permet d'éviter les conflits entre piétons et cyclistes dont il vient d'être abondamment question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h26.